

**DECISION FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DESIGNES A TITRE PERMANENT POUR
SIEGER A LA COMMISSION DE SELECTION DES APPELS A PROJETS PRESIEE PAR
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DU NORD PAS-DE-CALAIS**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
NORD / PAS-DE-CALAIS**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 313-1 à L 313-8 et R 313-1,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Daniel LENOIR, Directeur général de l'Agence régionale de santé du Nord Pas-de-Calais,

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la circulaire n° DGCS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Considérant les propositions de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de santé et d'autonomie de la région Nord Pas-de-Calais en date du 5 mai 2011 afin de désigner les représentants des usagers devant siéger au sein de la commission de sélection d'appel à projet médico-social relevant de la compétence exclusive du Directeur Général de l'ARS,

Sur proposition de Mme la Directrice de l'Offre Médico-Sociale de l'Agence Régionale de Santé du Nord / Pas-de-Calais,

DECIDE

Article 1^{er} : Sont désignés comme membres permanents de la commission de sélection des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence exclusive du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Nord / Pas-de-Calais :

	Nombre	Titulaire	Suppléant
Membres avec voix délibérative			
Agence Régionale de Santé Du Nord / Pas de Calais			
Le Directeur Général ou son représentant : Président	1	Evelyne GUIGOU Directrice de l'Offre Médico-Sociale	Monique WASSELIN Directrice Adjointe
Représentants de l'ARS	3	Hélène TOUSSAINT Responsable du Département Planification	Claude BOUCHARD Département Planification Politique de Gérontologie
		Marianne PIKUS Responsable du Département Programmation Autorisation	Stéphanie GRISEL Responsable du Pôle de Proximité de la Métropole
		Aline QUEVERUE Responsable de la Régulation Financière	Patrick DEBRUYNE Responsable du Pôle de Proximité du Littoral
Représentants des usagers			
Enfants en situation de Handicap	1	M. Daniel MAGNIEZ (URAPEI)	Mme Delphine ALBAUT (APF)
Adultes en situation de Handicap	1	M. Bernard PRUVOST (UNAFAM)	M. Vincent LASSELIN (Voir Ensemble)
Personnes Agées Dépendantes	1	Mme Jeannine FIEVET (URNAR)	Mme Marie-Thérèse HESSCHENTIER (FNAR)
Personnes en Difficulté Spécifique	1	M. Bernard FONTAINE (GRANITEA)	M. Jean-Yves BOUREL (ADNSEA)
Membres avec voix consultative			
Représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil	2	<u>Pour les Personnes Agées :</u> M. Alain VILLEZ (URIOPSS)	Mme Julie ANTOINE (FHF)
		<u>Pour les PH :</u> M. Jean-Benoît BALLE (FEGAPEI)	M. Daniel FOUILLOUSE (AFEJI)

Article 2 : Les membres permanents de la commission de sélection des appels à projets présidée par l'Agence Régionale de Santé du Nord / Pas-de-Calais sont désignés pour une période de 3 ans à compter de la date de signature de la présente décision. Le mandat est renouvelable.

Article 3 : Un recours contentieux peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Mme la Directrice de l'Offre Médico-Sociale de l'Agence Régionale de Santé du Nord / Pas-de-Calais est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord / Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le

29 AOUT 2011

Le Directeur Général,

Daniel LEMOIR

